

Ma foi, nous connaissons les résultats. Nous savons que ces déclarations qu'il a faites—même s'il a effectivement répondu à la demande et à l'appel—n'étaient pas fondées sur des faits. Cela, nous le savons. J'apprends que l'excuse la plus récente, c'est que cela ne peut se faire constitutionnellement. J'ai ici un sommaire constitutionnel sur le sujet et en particulier sur le droit de tout pays à fournir une aide humanitaire à ceux qui souffrent. L'attitude humanitaire ne connaît pas de protocole.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: M^e Edward McWhinney, C.R., professeur de droit à l'Université McGill, précisait la situation en détail le 30 octobre 1968. Il affirmait qu'il n'existe aucun fondement constitutionnel aux excuses stupides offertes par le gouvernement canadien pour justifier son inertie. Il a aussi déclaré:

... nous avons entendu un certain nombre d'arguments, juridiques et autres, contre l'utilisation d'avions militaires canadiens pour le transport de matériel non militaire à destination de Biafra. On a dit que ce serait légalement un acte de guerre; pourtant comme le critère d'un acte de guerre légitime, selon la doctrine commune aux Soviétiques et aux Occidentaux, est déterminé par le but auquel tend l'acte—qui ici est humanitaire—l'argument est juridiquement insoutenable. En outre, le droit d'intervention dans un but humanitaire, qui limite la souveraineté nationale de tout État qui agirait à l'encontre des droits de l'humanité, a été reconnu depuis l'époque de Grotius, père du droit international moderne, au début du XVII^e siècle. D'ailleurs, par réaction contre les crimes commis pendant l'ère hitlérienne, la communauté mondiale a pris des mesures décisives pour restreindre l'ancienne prétention absolutiste de souveraineté nationale, telles que les mesures législatives positives que sont le Tribunal des crimes de guerre de Nuremberg, la Déclaration universelle des droits de l'homme, et la Convention sur le génocide elle-même, pour combler les lacunes de l'ancien droit international. Le Canada ou tout autre pays qui s'efforcerait de saisir l'Assemblée générale des Nations Unies du conflit Nigéria-Biafra non seulement ne violerait pas la souveraineté dont se réclame le Nigéria; en suscitant des débats publics aux Nations Unies au sujet des accusations de violation des droits de l'homme, il accomplirait un devoir positif dévolu à tous les membres du concert des nations en vertu du «nouveau» droit international créé depuis la chute du régime nazi.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant sait que, selon le Règlement, son temps de parole est épousé. Il peut poursuivre du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[Français]

M. André Ouellet (Papineau): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais dire à l'honorable député que je consens à ce qu'il continue son discours, mais je voudrais quand même lui signaler que lors du dernier discours qu'il a prononcé...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ouellet: ...sur l'agriculture...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ouellet: ...il a également parlé plus longtemps que ne le lui permettait le Règlement.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Woolliams: Dites-lui de s'asseoir.

M. l'Orateur: Ce n'est pas un rappel au Règlement. La présidence a simplement demandé à la Chambre s'il y avait consentement unanime. Et il semble que oui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Merci beaucoup. J'allais signaler que l'interprétation étroite du gouvernement est dénuée de fondement, mais qu'il a bel et bien le droit, chaque fois que les exigences de l'humanité sollicitent les coeurs généreux, de faire ce que nous demandons et ce que demande la résolution présentée à la Chambre. L'Organisation mondiale des hommes de loi—and je ne vous citerai pas le texte, car il est un peu long—who se compose de juges ou d'anciens juges de toutes les parties du monde, a déclaré que toute action pouvait s'appuyer sur des motifs humanitaires. Mais le gouvernement du Canada demeure imperturbable. A mon avis, c'est l'attitude la plus ignoble et la plus sordide qu'un gouvernement puisse prendre face aux besoins et aux souffrances.

Le premier ministre lit une dissertation à la Chambre pour disculper le gouvernement et, ce faisant, il indique clairement qu'aussi longtemps qu'il sera premier ministre, il entend s'opposer à toute intervention dans cette terrible tragédie qui émeut aujourd'hui l'humanité tout entière.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je me joins au député de Prince Albert pour déplorer l'absence du premier ministre pendant ce débat, mais je dois présumer et je présume, en fait, qu'il avait un rendez-vous urgent. Je le regrette, car je pense qu'il est important qu'il entende ce que d'autres membres de la Chambre ont à dire de son discours d'aujourd'hui et de la déclaration qu'il a faite mardi et que je ne peux que qualifier de justification de sa culpabilité.